

Accueil > France

■ Lecture en 2 min.

## Migrants : à Calais, le travail des associations mandatées par l'État

Analyse Sur l'ensemble du territoire national, des associations sont mandatées par l'État sur des missions précises et limitées dans le temps. À Calais, elles sont quatre à venir en aide aux migrants, notamment engagées dans la distribution des repas et la gestion des déchets.

Fanny Magdelaine, le 28/10/2021 à 11:45 Modifié le 28/10/2021 à 16:04













À Calais, comme sur l'ensemble du territoire national, des structures associatives sont <u>mandatées par les services de l'État</u> pour gérer la complexe situation des migrants. « *Dans tout le secteur de l'action sociale, l'État fait faire, partout en France* », rappelle Nathalie Chomette, la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) du Pas-de-Calais.

→ LES FAITS. Grève de la faim pour les migrants de Calais, la médiation se poursuit



Pourquoi lire La Croix?

La Croix vous explique, avec lumière et clarté, le monde qui vous entoure, afin que vous puissiez bâtir votre opinion.



L'État choisit des opérateurs dont les compétences rejoignent la situation à traiter. L'hiver dernier, à Grande-Synthe, dans le département voisin du Nord, l'Afeji et la Protection civile avaient ainsi toutes deux été mandatées pour la mise à l'abri des migrants dans le cadre du Plan grand froid. À Calais, plusieurs des associations mandatées ont été sollicitées parce qu'elles ont dans leurs équipes des interprètes qui maîtrisent les langues des personnes exilées.

## À lire aussi

Plan grand froid : à Grande-Synthe, la difficile mise à l'abri des migrants



À la suite du démantèlement de la jungle en 2016, le Conseil d'État avait enjoint en juin 2017 l'État et la ville de mettre en œuvre différentes mesures de protection et de prise en charge des migrants. Le préfet a ainsi mandaté quatre associations actives sur le Calaisis – ainsi qu'un établissement



public départemental – qui continuent aujourd'hui encore leur mission de service public : La Vie active, France

terre d'asile, MAHRA-Le Toit et l'Audasse, association unifiée pour le développement de l'action sociale, solidaire et émancipatrice.

## Des missions précises et limitées dans le temps

En parallèle ou en plus de leur action quotidienne, ces associations sollicitées par l'État se portent volontaires pour une mission et une durée précises. Pas de marchés publics ici, excepté pour la distribution des repas – qui représente à Calais 3,6 millions d'euros par an et 20 équivalents temps plein – et l'enlèvement des déchets, mais des conventions, souvent annuelles, entre l'association et les services de l'État.

- → ANALYSE. Calais, Briançon : l'Église monte au créneau pour défendre les migrants
- « Nous conventionnons les structures associatives de terrain qui nous semblent les plus pertinentes et nous nous mettons d'accord sur les modes de financement », poursuit la directrice départementale qui pilote le dispositif humanitaire pour l'État. Là encore, partout en France, le mode de contractualisation est identique, réglementé par le Code de l'action sociale et des familles. Les actions financées par l'État sont assurées exclusivement par des salariés, même si ces associations travaillent également avec des bénévoles.